



Maman, papa, je vous déclare maintenant unis par les liens du mariage!

Vous voulez vous marier et vous recherchez une façon de faire la célébration du mariage qui vous ressemble. Vous avez envisagé de faire la célébration à l'église, au palais de justice, devant le maire ou son greffier ou devant votre notaire favori. Cependant vous êtes divorcé ou vous n'êtes pas allé à l'église depuis longtemps, vous trouvez les mariages au palais de justice trop impersonnels, la cravate du maire n'est pas à votre goût et encore moins le toupet du notaire. Ne désespérez pas, il est maintenant possible qu'un de vos proches célèbre votre mariage. La loi prévoit qu'une personne puisse faire une demande pour agir une seule fois à titre de célébrant d'un mariage civil ou d'une union civile.

En effet, le ministre de la Justice peut donner l'autorisation de célébrer un mariage civil ou une union civile à une personne significative pour les futurs mariés. Elles doivent alors remplir, conjointement avec la personne choisie pour agir à titre de célébrant, le formulaire intitulé «Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage ou une union civile», disponible sur le site Internet du ministère de la Justice du Québec et dans les palais de justice, et le transmettre à la «Direction générale des services de justice» du ministère de la Justice, préférentiellement trois mois avant la date prévue pour la cérémonie.

La personne qui accepte d'agir à titre de célébrant pour un seul mariage ou une seule union civile doit être de citoyenneté canadienne ou posséder une résidence permanente au Québec, être majeure et capable d'exercer pleinement tous ses droits civils et ne pas avoir été déclarée coupable d'un acte criminel au cours des trois dernières années, ou coupable d'une infraction poursuivie par procédure sommaire dans l'année précédant la demande de désignation. Elle doit aussi s'exprimer en français ou en anglais et s'engager à suivre toutes les conditions de fond et de forme liées à la célébration du mariage ou de l'union civile.

Selon les informations obtenues, il semble que peu de demandes sont rejetées.

Lorsque l'autorisation a été dûment signée par le ministre et remise au célébrant désigné, le célébrant a l'entière responsabilité du processus légal de la célébration. Une trousse d'information lui est alors remise avec tous les documents légaux à remplir et à retourner ainsi que toutes les formules à prononcer lors de la cérémonie.

Et voilà le tour est joué, une cérémonie tout à fait personnalisée et un mariage ou une union parfaitement légal.

Il vous reste à rencontrer votre notaire avant le mariage pour vérifier l'opportunité de faire un contrat de mariage ou de modifier vos dispositions testamentaires.

Bonne célébration.

Not' Journal – Jean-Guy Joubert

D'ici quelques jours l'automne prendra sa place. Déjà les jours plus courts et les nuits plus fraîches préparent le changement de notre région pavant la voie à une symphonie de couleurs.

Septembre avançant à grands pas, la rentrée scolaire, pour le moins atypique en ces temps de pandémie, s'est effectuée sous le signe de la prudence. Depuis quelques jours, nous dénotons une hausse des cas diagnostiqués de la COVID, signe évident du relâchement des règles de santé publique. Dans cette foulée, le gouvernement québécois vient de mettre en place une stratégie répressive assortie d'amendes pour «convaincre» les récalcitrants des mesures sanitaires, d'entrer dans le rang... La vigilance et le respect des règles sanitaires sont de plus en plus d'actualité à l'approche présumée d'une deuxième vague redoutée, le tout combiné à la période de grippe, à l'aube de la saison hivernale. Pour la vaste majorité d'entre nous qui respectons déjà les règles sanitaires, il est particulièrement important de ne pas baisser la garde.

Dans notre édition de septembre :

Environnement

L'environnement prend une place importante dans cette édition de septembre. En page 3, nous débutons avec un article décrivant une coupe d'arbres illégale marquant le paysage de Piedmont. Sur une note plus positive, en page 5, un article sur le leadership climatique découlant d'une initiative de la Ville de Prévost, ainsi qu'un appel à la communauté pour la plantation de 1 447 arbres sur le terre-plein de la

117. En page 17, la Réserve naturelle du parc des Falaises recrute des bénévoles pour l'observation du territoire protégé dans le secteur de Saint-Hippolyte. Septembre, c'est aussi le mois des récoltes, un article en page 22 sur le défi 100 % local.

Espace Entrepreneur

En page 7, dans notre Espace entrepreneur, un portrait de madame Claudia Campbell et de monsieur Raphaël Martellotti de La Fabrique à pâtes, entreprise de Prévost, qui succède au restaurant Le Raphaël.

Espace social

Vélo de montagne et de route sont à l'honneur, en pages 16 et 17. En page 16, la reprise des activités, en mode virtuel, pour la SHEP de Prévost. En page 18, dans le cadre de la recrudescence de cas de la COVID-19, article sur l'unité de dépistage mobile à Sainte-Anne-des-Lacs. En page 23, reprise des activités de Diffusions Amal'Gamme. En page 25, un retour sur le FASS. En page 27, retour sur les événements marquants d'octobre 1970.

Politique

Suivez les chroniques du maire de Prévost, en page 8; de la mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, en page 19; et de la mairesse de la Ville de Piedmont, en page 21.

Bon début d'automne, bonne lecture, prudence, port du masque et respect des règles sanitaires!

Le Journal est à la recherche d'un:

Gestionnaire de communauté – Médias sociaux

Poursuivant sa stratégie de développement et de croissance numérique, le Journal des citoyens est à la recherche d'une personne pour joindre son équipe dynamique à titre de **Gestionnaire de communauté – Médias sociaux**

Le mandat consiste à stimuler la croissance des communautés de lecteurs du Journal et à établir un dialogue entre nos lecteurs et le Journal. Le gestionnaire de communauté aura la responsabilité de mettre en œuvre la stratégie de contenu, d'animer la communauté en vue de créer une expérience intéressante avec les lecteurs du

Journal, de stimuler la portée des messages et l'engagement.

Si vous êtes intéressés, la description des tâches, exigences, formation et expérience est accessible sur notre site Internet.

Vous pouvez également joindre Jean-Guy Joubert pour toute demande d'informations: joubert.jeanguy@edprev.com

Journal des citoyens

Mission :

Le Journal des citoyens est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal des citoyens.

AVIS :

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal des citoyens.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du Journal des citoyens est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du Journal.

Les Éditions prévostaises

C.P. 603, Prévost, Qc, J0R 1T0
Tél. : 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur :

Michel Fortier, tél. : 450 602-2794
redaction@journaldescitoyens.ca

Coordination aux finances :

Sophie Heynemand, tél. : 450 530-8000
sheynemand@journaldescitoyens.ca

Conseiller juridique :

Benoît Guérin
bguerin@journaldescitoyens.ca

Conseil d'administration et collaborateurs créatifs : Jean-Guy Joubert (président), Sophie Heynemand (trésorier), Yvan Gladu (vice-président), Carole Bouchard (secrétaire), Benoît Guérin, Gilbert Tousignant, Odette Morin, Georges Carlevaris, Diane Brault, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Louise Guertin, Jacinthe Laliberté, Marie-Claude Aspiros, Sylvie Prévost et Carole Trempe.

Révision des textes :

Gleason Thérberge, Monique Ménard, Daniel Machabée, Louise Guertin, Benoît Guérin et Jean-Guy Joubert.

Journalistes :

Émilie Corbeil : emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Webmestre :

Alain Boisclair : info@alainboisclair.com

Facebook : [journaldescitoyens](https://www.facebook.com/journaldescitoyens)
Club Ado média



788, rue Shaw, Prévost

Tél. : 450-224-2507

maisonentraideprevost@videotron.ca

Avis de convocation Assemblée générale annuelle 2020

L'assemblée générale annuelle de la Maison d'entraide de Prévost aura lieu le mardi 27 octobre, à 16h30. Seuls les membres en règle pourront y assister.

À cause de la pandémie, l'endroit reste à préciser (suivez-nous sur nos réseaux sociaux et dans le *Journal des citoyens*)

Ordre du jour

1. Présences
2. Ouverture de l'assemblée
3. Mot de bienvenue de la présidente
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 septembre 2019
6. Rapport d'activités
7. Bilan financier
8. Nomination d'un vérificateur comptable
9. Ratification des actes des administrateurs
10. Élections (s'il y a lieu) : 5 postes d'administrateur viennent en élection
11. Nomination d'un(e) président(e) d'élection

12. Nomination d'un(e) secrétaire
13. Nomination d'un(e) scrutateur(trice)
14. Présentation du nouveau conseil d'administration
15. Levée de l'assemblée

Cartes de membres 2020-2021

Les cartes de membre 2020-21, au coût de 5\$, seront disponibles au bureau de la coordonnatrice, du **21 septembre au 15 octobre, du lundi au jeudi**. Aucune carte ne sera émise après cette date.

Mise en candidature

L'assemblée générale annuelle de la Maison d'entraide aura lieu le mardi 27 octobre prochain, à 16h30 (l'endroit reste à préciser). Cinq postes d'administrateurs seront ouverts.

Pour les personnes désireuses de soumettre leur candidature, vous avez jusqu'au **25 septembre** pour faire parvenir au bureau de la coordonnatrice une lettre de motivation et un curriculum vitae. Après cette date, aucune candidature ne sera admissible.

Michèle Desjardins

Heures d'ouverture

Comptoir familial et friperie

Lundi : de 13 h à 15 h 45

Mardi au vendredi : de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 15 h 45

Samedi : Fermé

Heures de dépôt pour meubles et accessoires (entrepôt) - Du lundi au samedi : de 9 h à 16 h

Dimanche - AUCUN DÉPÔT.

Dépôt de vêtements - En tout temps, dans les deux contenants bleus extérieurs à l'arrière du bâtiment.



Suivez-nous sur Facebook et devenez amis avec nous

www.maisonentraideprevost.org



NDLR: Les articles sur les profils d'entrepreneurs s'inscrivent dans la volonté du Journal de présenter ce qui se vit dans notre communauté, tant les loisirs que les activités culturelles, municipales et économiques. Les gens d'affaires font partie de cette communauté et jouent un rôle important dans le développement économique de notre région. Cet *Espace*

entrepreneur veut mettre en lumière leur esprit d'entreprise, leurs objectifs, leur philosophie d'affaires, leur implication au sein de la communauté. Autant de sujets qui vous permettront d'apprendre à connaître le personnage derrière la réussite. **Un rendez-vous en page 7.**

Bonne lecture: affaires@journaldescitoyens.ca

Direction artistique et infographie: Carole Bouchard
infographie@journaldescitoyens.ca

Représentante publicitaire :

Lise Pinard, tél. : 450 335-1678
lisepinard@journaldescitoyens.ca

Imprimeur : TC Transcontinental

Tirage certifié : 10900 exemplaires

Distribution : Postes Canada : médiaposte

Dépôt légal :

- Bibliothèque nationale du Québec

- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal des citoyens

Le Journal des citoyens reçoit l'appui de :



« Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense » Sacha Guitry